Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260605-DEL_01_05062026-DE

Département des Côtes d'Armor **Commune de LANFAINS**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05-06 2026**
Date de la convocation : 29 mai 2026 **Date d'affichage de la convocation :** 29 mai 2026	L'an deux mil vingt-six, le vendredi 05 juin à 18H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire. PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX; M. Alexandre MORDELET ; M. Thomas LOUVET ; M. Gwénaël MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 12+3 pouvoirs	ABSENTS : Mme Valérie DANIÉLOU (pouvoir à M. David DUSSEUX) ; Mme Emilie JOUAN (pouvoir à M. Thomas LOUVET), Mme Edith MERRANT (pouvoir à Mme Marylise GOUYETTE) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thomas LOUVET

N°01-05062026 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n°NTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. LE LIARD Pascal/Mmes GOUYETTE Marylise, WOZNIAK Marie-Lucille ; LATIMIER Justine

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une liste déposée et enregistrée :
La liste : Lanfains la commune qui nous rassemble est composée par :

M. TOLLEMER David
Mme DANIÉLOU Valérie
M. DUSSEUX David
Mme MERRANT Édith
M. LE LIARD Pascal
Mme TATON Isabelle

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260605-DEL_01_05062026-DE

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales et précise que 3 délégués et 3 suppléants sont à designer. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre d'enveloppes : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- liste Lanfains la commune qui nous rassemble : 14 voix

Attribution des mandats de délégués :

Le quotient applicable est : 14/3 = 4.66

La liste Lanfains la commune qui nous rassemble obtient : 14 : 4.66 = 3, soit 3 sièges de délégués.

Attribution des mandats de suppléants :

Le quotient applicable est : 14/3 = 4.66

La liste Lanfains la commune qui nous rassemble obtient : 14 : 4.66 = 3, soit 3 sièges de suppléants

M. Le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Lanfains la commune qui nous rassemble : 3 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants

Fait et délibéré le 05 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David TOLLEMER